

Aujourd'hui encore :

9%

des viols ou tentatives de viols
ont lieu au travail.



des salariées ont déjà été harcelées
ou agressées sexuellement
sur leur lieu de travail.

70%

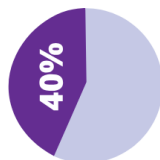
de ces victimes de violences
au travail déclarent n'en avoir
jamais parlé à leur employeur.

**3 femmes
/ jour**

En France, 3 femmes victimes
de féminicide ou de tentative
de féminicide par jour !^[1]

**272 400
victimes**

On recense 272 400 victimes
de violences commises
par leur partenaire
ou ex-partenaire



*Pour celles qui parlent,
c'est souvent la double peine :*

40% estiment qu'après avoir parlé,
la situation s'est réglée en leur
défaveur, par une mobilité forcée
voire un licenciement



Avec la CGT, on revendique :

1. Une loi-cadre intégrale couvrant tous les aspects de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans toutes les sphères de la société.
2. L'égalité salariale réelle : à travail égal, salaire égal.
3. Application stricte de l'accord national du 30 novembre 2018 et désignation d'un·e référent·e harcèlement doté·e de moyens.
4. Respect des obligations de santé et sécurité des employeurs inscrites dans le Code du travail.
5. Nouveaux droits pour les victimes :
 - Abrogation du jour de carence et des 10 % de rémunération en cas de CMO,
 - Interdiction des licenciements et révocations, autorisations spéciales d'absence rémunérées, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle, l'accord automatique de la protection fonctionnelle.
 - Reconnaissance des violences comme accidents de travail et Intégration obligatoire des VSST dans les DUERP.
6. Accès garanti aux soins, avec remboursement à 100 % des consultations en psychotraumatologie.

Face à la montée de l'extrême droite : vigilance et résistance

La montée de l'extrême droite en France et en Europe constitue une menace directe pour les droits des femmes, des minorités et du monde du travail. Son projet est antiféministe, antisocial et autoritaire. Derrière ses discours sur la « protection des femmes », elle nie les violences systémiques, attaque les associations féministes, dénigre les mouvements syndicaux et prône le retour à un ordre patriarcal. Nous refusons cette régression réactionnaire. Pour preuve, le RN s'est encore illustré par son vote contre l'intégration de la notion de consentement dans la définition du viol, après avoir voté contre l'augmentation du SMIC, contre l'égalité salariale. Il promet dans son contre-budget lui aussi des économies sur la santé et les collectivités territoriales, plus de 5 milliards ! La lutte pour les droits des femmes est aussi une lutte antifasciste et démocratique. Faire reculer les violences sexistes et sexuelles, c'est faire reculer le patriarcat, l'extrême droite et toutes les dominations.

La CGT, avec des organisations syndicales, féministes et de défense des droits humains, réclame l'adoption immédiate d'une loi-cadre intégrale pour s'attaquer à ce continuum, dans toutes ses dimensions : prévention, éducation, accompagnement, justice, santé, sanctions, formation et suivi des agresseurs. Cette loi doit coordonner l'action de tous les ministères et garantir des moyens pérennes aux associations et services publics.

on s'organise pour mettre fin aux violences sexistes et sexuelles au travail

Avec qui / quoi ?

> Les outils CGT

(www.egalite-professionnelle.cgt.fr)

> Les formations CGT dédiées.

> Les militant·es de la CGT de mon entreprise ou administration

> Les référent·es CGT disponibles pour accueillir et accompagner les victimes

Quels sont mes droits ?

L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses employé·es... y compris en matière de violences sexistes et sexuelles ! Concrètement, les salarié·es doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions et en sécurité et l'employeur doit prendre des mesures précises qui comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;
- des actions d'information et de formation ;
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur a une obligation particulière en matière de violences sexistes et sexuelles. Dans le privé comme dans le public, les textes sont très clairs : il doit prendre toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner. Dans le privé, il a 2 mois pour agir une fois au courant des faits. Si l'une des deux obligations - prévention et intervention - n'est pas respectée, vous pouvez saisir la justice civile pour demander réparation (auprès des prud'hommes pour le privé et du tribunal administratif pour le public).

Pas besoin d'aller porter plainte pour que l'employeur agisse. Il est obligé de lancer une enquête et de sanctionner, même quand il n'y a pas de plainte et y compris si la plainte a été

classée sans suite. De même, si une plainte est déposée, l'employeur ne peut pas se cacher derrière la décision de justice ou attendre que la justice ait tranché : il est tenu d'agir.

Je suis victime ou témoin de violence, comment je fais ?

Dites-vous bien que ce n'est pas lié à vous, c'est malheureusement le lot de beaucoup de femmes. Les violences sexistes et sexuelles concernent toutes les femmes au travail comme dans la vie, qu'elles soient cadres ou ouvrières, jeunes ou pas, pauvres ou riches...

Surtout, ne restez pas seul-e. Contactez votre syndicat CGT. Ensemble, vous établirez la meilleure stratégie pour faire cesser les violences, mettre l'employeur devant ses responsabilités, obtenir protection et réparation et que l'auteur soit sanctionné. Toutes les actions menées seront faites avec votre accord.

Il est important de saisir l'employeur pour vous protéger et faire cesser les violences.

Pour prévenir les violences et y mettre fin, on la joue collectif !

Il y a plusieurs enjeux : d'abord ne pas laisser la victime seule - ce qui fait la force d'une affaire de violence sexiste ou sexuelle c'est la parole des femmes et réciproquement, le courage de sa parole qui dit les violences subies, permet de solidariser le collectif de travail. L'autre enjeu, c'est que c'est une question politique de lutter contre les violences dans la société et au travail. Nous ne sommes pas dans des histoires isolées, mais dans un phénomène social d'ampleur, donc l'enjeu c'est de faire débat avec les collègues sur cette question pour faire grandir l'intolérance aux violences.

Les collectifs savent se mobiliser lorsqu'il s'agit de salaires ou de conditions de travail, alors on fait pareil. On peut commencer par afficher sur les panneaux les affiches CGT, on peut distribuer les violentomètres... Et surtout on parle et on croit.

